



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***21016671*****Déposé / Reçu le****01 FEV. 2021**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0423 105 189**Nom**

(en entier) : **GARAGE ALBERT, ANCIEN ETS. STAMMET ET FILS
S.P.R.L.**

(en abrégé) :

Forme légale : société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : Rue Osseghem 84-86, 1080 Molenbeek-Saint-Jean**

**Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur - Nomination du président - Nomination des
administrateurs délégués**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 11 Janvier 2021:

"1.Nomination de Fountainhead Consulting & Investment SRL, Victor Jacobsaan 84, 1040 Etterbeek, RPM 0877.873.556, représentée par Otto de Windisch-Graetz, en tant qu'administrateur additionnel de la Société

Le mandat de l'administrateur est exercé à titre gratuit.

Le mandat prend effet au 11 Janvier 2021 pour une période de six (6) années.

Le président fait référence à l'article 9 des statuts de la Société :

« ARTICLE 9. POUVOIRS

Chaque gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de gestion et de disposition qui intéressent la société.

Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice et peut poser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

La gérance peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire, associé ou non."

2.Attribution d'une procuration spéciale aux personnes mentionnées ci-après, chacune autorisée à agir individuellement et avec possibilité de subrogation, afin de faire tout ce qui est nécessaire pour publier les décisions présentes et futures de l'assemblée générale aux Annexes du Moniteur belge, et afin de signer tous les documents nécessaires ou utiles, d'enregistrer, changer et supprimer des registrations, de faire des déclarations, et de faire, en général tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat:

-Monsieur Kurt FAES, avocat à Anvers, ayant son cabinet à Leliestraat 84, 2540 Anvers (Hove)."

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 Janvier 2021:

"1.Nomination de L42 BV, représentée par Laurent Vanhoudenhove en tant que président du conseil d'administration de la Société.

2.Nomination des administrateurs délégués suivants :

-L42 BV, avec siège social à Kamerijkdelle 11, 1501 Buizingen, RPM Bruxelles 0759.521.777 représentée par Laurent Vanhoudenhove, en tant qu'administrateur délégué ;

-Fountainhead Consulting & Investment SRL, avec siège social à Victor Jacobsaan 84, 1040 Etterbeek, RPM Bruxelles 0877.873.556, représentée par Alexander Otto de Windisch-Graetz, en tant qu'administrateur délégué ;

Les mandats des administrateurs délégués sont exercés à titre gratuit. Les mandats prennent effet à la clôture de la présente réunion du conseil d'administration et prendront fin après l'assemblée annuelle de 2027.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/02/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Le président fait référence à l'article 9 des statuts de la Société :

« ARTICLE 9. POUVOIRS

Chaque gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de gestion et de disposition qui intéressent la société.

Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice et peut poser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

La gérance peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire, associé ou non."

3. Attribution d'une procuration spéciale aux personnes mentionnées ci-après, chacune autorisée à agir individuellement et avec possibilité de subrogation, afin de faire tout ce qui est nécessaire pour publier les décisions présentes et futures de l'assemblée générale aux Annexes du Moniteur belge, et afin de signer tous les documents nécessaires ou utiles, d'enregistrer, changer et supprimer des registrations, de faire des déclarations, et de faire, en général tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat:

-Monsieur Kurt FAES, avocat à Anvers, ayant son cabinet à Leliestraat 84, 2540 Anvers (Hove)."

Kurt Faes
Avocat
Mandataire